Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 9 (1864)

Heft: 15

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Il est curieux de constater les analogies de la campagne de 1864 avec celle du général Mc Clellan en 1862. Tous deux arrivèrent sur le même terrain du Chikahominy en vue de Richmond, le second plus lentement et plus secrètement par eau et par la presqu'île d'Yorktown. Grant plus brillamment, plus péniblement par terre, depuis le Rappahanock. Mc Clellan fut, on le sait, arrêté trop longtemps devant la petite place d'Yorktown, dont, par manque des troupes de Mc Dowell, il dut faire le siège; mais il finit par enlever cette place; puis celle de Williamsbourg, et n'échoua que par les retards forcés de sa marche amenant finalement son infériorité numérique. Grant au contraire, plus ardent et non moins tenace, tourna sans cesse les obstacles, passa pour cela une dizaine de larges cours d'eau avec un immense matériel, et était en train de continuer son mouvement tournant on ne sait trop jusqu'où ni jusqu'à quand, lorsqu'enfin il fut arrêté par les ouvrages de Petersburg et du chemin de fer Weldon, comme Mc Clellan l'avait été par ceux d'Yorktown et de Warwick-Creek. Moins heureux jusqu'ici que son devancier Grant n'a pu encore s'emparer de cette place, position avancée de Richmond vers le Sud comme Yorktown vers l'Est; mais en s'établissant dans la région de l'Appomatox, il aura néanmoins conquis un avantage, celui d'un nouveau débouché sur Richmond pour une nouvelle campagne, qui nécessitera de la part des rebelles une plus grande dissémination de forces qu'auparavant, et qui sera par conséquent au profit des fédéraux, plus nombreux et disposant des eaux.

Pour compléter l'analogie entre les deux campagnes, les sécessionnistes ont fait pendant ce temps une nouvelle pointe dans le Maryland par la Shenandoah; mais sans autre résultat militaire que des razzias de chevaux et d'approvisionnements divers, et de vaines menaces contre Baltimore et Washington. Le président Lincoln a sagement profité de l'occasion pour ordonner une nouvelle levée de 500 mille hommes.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Le comité central adresse aux sections cantonales la circulaire suivante :

« Chers frères d'armes!

« En confirmation de notre circulaire du 30 mars dernier, nous avons aujourd'hui l'honneur de vous adresser le programme de la

fête des officiers pour 1864. Vous remarquerez qu'elle est définitivement fixée sur les 20, 21 et 22 août prochain.

- « Vous ne sauriez douter, chers frères d'armes, du bonheur que nous éprouverons à voir pour la première fois l'élite de l'armée suisse réunie dans le chef-lieu de notre canton.
- Les circonstances les plus favorables présideront à cette réunion, car jamais notre chère patrie n'a été plus libre, plus prospère, plus florissante, que sous les institutions qui la régissent d'un consentement unanime.
 - « Si leur naissance n'a pas été exempte de douleurs et de déchirements momentanés, si de rudes et persistants efforts ont été nécessaires pour les conquérir et les consolider, qui ne se félicite aujourd'hui de les posséder, qui pourrait encore vouloir les échanger
 contre un passé à jamais relégué dans les fastes de notre histoire?
 Elles font l'admiration et l'envie des autres nations, de toutes parts
 nous recevons des preuves d'estime et de sympathie, et de puissantes
 monarchies, en-deçà comme au-delà des mers, s'empressent de rechercher notre amitié.
 - « Mais si nous pouvons saluer avec autant de joie que de fierté cette ère nouvelle, s'il n'existe plus d'adversaires à l'intérieur, si la discorde et l'hostilité ont fait place à l'union et à la fraternité, est-ce à dire que nous serons toujours sans ennemis au-dehors? Qui pourrait répondre que l'exemple seul de notre liberté ne paraîtra pas un jour pernicieux et funeste à quelque despote ombrageux?
 - « Soyons donc constamment prêts à soutenir la lutte, une lutte désespérée, contre quiconque, si puissant qu'il soit, élèverait la prétention de nous parler en maître, tenterait de nous dicter des lois. Soyons prêts à défendre notre autonomie et l'inviolabilité de notre territoire. Que le sort récent d'un petit peuple abandonné et trahi par la diplomatie qui, après avoir encouragé sa résistance, s'est montrée impuissante à prévenir son démembrement et sa ruine, soit gravé dans notre souvenir. Comptons sur notre valeur et notre patriotisme éprouvés, mais ne comptons que sur eux! Ne nous laissons pas endormir par ce lieu commun « que la neutralité de la Suisse est nécessaire à l'équilibre européen. » A l'instar de Brennus, mettons nos épées dans le plateau, avec cette différence que pour nous l'or n'est pas le premier des biens!
 - « Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, après une guerre d'extermination, nous devions succomber sous le nombre sans cesse renaissant de nos ennemis, comme l'héroïque Pologne, nous leur ferions payer cher la victoire, et son sang ne serait plus le seul à enfanter sans relâche de nouveaux vengeurs ou de nouveaux martyrs!

- « Chers frères d'armes, c'est à ce point de vue qu'il convient d'envisager nos fêtes militaires périodiques, dans lesquelles, en attendant les jours d'épreuve, nos officiers échangent des idées, des connaissances précieuses, réchauffent leur enthousiasme et leur ardeur pour nos conquêtes morales et matérielles et resserrent les liens d'amitié et de fraternité qui les unissent.
- « Encore une fois, venez donc en grand nombre à Fribourg; venez vous convaincre que notre langage est sincère, que notre amour, notre dévouement pour la patrie sont désintéressés et à l'abri de tout soupçon, que sous ce rapport au moins, nous n'entendons le céder à aucun citoyen et à aucune contrée de notre petit, mais glorieux et fortuné pays.
- « D'avance nous vous tendons une main fraternelle et vous réservons une hospitalité aussi simple que cordiale.
- « Au revoir bientôt, chers frères d'armes; croyez à nos sentiments les plus affectueux.
 - « Fribourg, en juillet 1864.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL :

Le président, Alf. Von der Weid, colonel.

Le secrétaire,

Ch. MARCHAND, capitaine fédéral. »

Voici le programme de la fête :

Samedi 20 août. — A 5 heures, arrivée du drapeau de la société et de l'ancien comité central. Ils seront reçus à la gare par le comité central, le comité d'organisation de la fête et par les officiers présents.

Salve de 22 coups de canon. Réception devant l'hôtel du gouvernement par les autorités cantonales.

Distribution des cartes de la fête et des billets de logements. Le bureau, installé à la maison de ville, sera ouvert, les deux premiers jours, dès 8 ⁴/₂ heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, et, le lundi, jusqu'à midi.

La carte de la fête donne droit au bal, au concert d'orgues et au banquet de lundi.

A 6 heures, réunion du comité central et des délégués des sections cantonales, dans la salle du Grand Conseil.

A 8 heures, bal dans le local de la fête.

Dimanche 21 août. — A 6 heures du matin, diane exécutée par les tambours et la musique militaire; 22 coups de canon.

A 9 heures, réunion des armes séparées :

a) Génie et artillerie, à la salle de l'arsenal;

- b) Cavalerie, à l'hôtel des Merciers ;
- c) Etat-major fédéral, carabiniers et infanterie, à la salle du Grand Conseil;
- d) Corps sanitaire, salle du Conseil d'Etat;
- e) Commissariat, salle du tribunal cantonal;
- f) Etat-major judiciaire, salle du conseil communal.

A 2 heures, les officiers se réunissent au local de la fête, pour se rendre au viaduc de Grandfey.

A 8 heures, concert d'orgues à l'église de St-Nicolas et réunion sociale au local de la fête.

Lundi 22 août. — A 6 heures, 22 coups de canon; diane exécutée par les tambours et la musique militaire.

A 8 ⁴/₂ heures, réunion des officiers sur les Grand'Places, pour se rendre sur la place des Ormeaux.

L'ancien comité central, conduit par le comité d'organisation, accompagné d'une escorte militaire, se rend sur cette place; 22 coups de canon. Remise du drapeau. Cortége pour se rendre à l'assemblée générale tenue au théâtre.

Après l'assemblée générale, le cortége accompagne le drapeau au domicile du président du nouveau comité central.

A 5 heures, banquet au local de la sête.

Le premier toast est porté par le président du comité central à la patrie ; les toasts suivants doivent être annoncés d'avance au président du comité d'organi-sation.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le département militaire suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire ci-dessous:

Berne, le 22 juillet 1864.

Très honorés Messieurs,

Pour répondre au désir de quelques cantons demandant que des ouvriers et même des employés de leurs arsenaux soient instruits dans la confection de la nouvelle munition pour le fusil d'infanterie (ordonnance de 1862) ainsi que pour le fusil de chasseur et la carabine, afin que cette munition soit de qualité supérieure et manipulée partout d'une manière égale, le département militaire fédéral a pris les dispositions nécessaires pour qu'un cours d'instruction de douze jours ait lieu au laboratoire fédéral à Thoune, dans lequel on enseignera à fond la confection, le paquetage de cette munition et indiquera les mesures à prendre et les règles à suivre au sujet du choix du plomb, du papier, de l'épreuve de la poudre etc., etc.